

Le secret fiscal méconnu pour devenir mécène (et gagner de l'argent)



De nombreux chefs d'entreprise voient l'achat d'œuvres d'art comme une simple dépense de prestige pour décorer leurs bureaux ou leurs salles d'attente. Pourtant, grâce à un mécanisme fiscal méconnu issu de la loi Aillagon, l'acquisition d'art contemporain peut se transformer en une opération d'investissement ultra-rentable, capable de s'autofinancer intégralement.

Promulguée en 2003 pour encourager le mécénat, la loi Aillagon permet aux entreprises de déduire de leurs impôts **60% du montant d'un don** (pour la part inférieure à 2 millions d'euros). Ce mécanisme est soumis à un plafond annuel très souple : 20 000€ ou 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise (le montant le plus élevé étant retenu).

Mieux encore : si le don dépasse ce plafond, **l'excédent peut être reporté et étalé sur les 5 exercices fiscaux suivants**. Mais la véritable astuce financière réside dans la chronologie

...